

*des Princes &c.* Janvier 1711. 5

de la France, plusieurs Puissances qui n'ont aucune prétention légitime à la succession d'Espagne, qui seule fait le sujet de la guerre, ou plutôt qui en est le prétexte.

On n'y verroit pas les Etats Généraux des Provinces-Unies, qui après Dieu, sont redevables à cette Couronne, de l'établissement de leur République, & des facilités qu'ils ont eu à établir leur commerce dans les Indes.

La Reine Anne d'Angleterre ne peut reprocher à la France, que la grandeur d'ame avec laquelle le Roi T. C. d'aujourd'hui donna retraite & protection à toute la Famille Royale de Stuart, lorsque l'infortuné Roi Charles premier, Ayeul de cette Princesse, perdit honteusement la vie sur un échafaut, le Pere de la même Reine a trouvé jusqu'à trois fois un azile en France, le refuge ordinaire des Rois d'Angleterre & des Princes persecutez dans leurs Etats : cette Reine met encore au nombre de ses plaintes le secours de la vie & de l'hospitalité que le Prince son Frere dans l'âge de la plus parfaite innocence, (n'ayant que six mois) a trouvé en France, dans le tems que cette victime voit d'un œil assez tranquille sa Couronne sur la tête de sa Sœur. Ces crimes que la Reine Anne reproche à la France, seroient à juste titre envisagez en Angleterre & par tout ailleurs pour de très grandes vertus, si on les y pratiquoit en faveur de quelque Prince Barbare ou Payen dépouillé de ses Etats, quand ce ne seroit que par les motifs de la considération & du respect qu'inspire le Diable.

Nous trouvons aussi parmi les ennemis de